

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 925

11 mai 2006

SOMMAIRE

Aesthetic Acquisition, S.à r.l., Luxembourg	44357	Jabil Circuit Luxembourg, S.à r.l., Munsbach.	44400
Afrilux S.A., Luxembourg	44391	James Ardwing, S.à r.l., Luxembourg	44392
Appleton International S.A., Luxembourg	44399	Labo MD Luxembourg S.A., Luxembourg	44391
Appleton International S.A., Luxembourg	44400	LEI Anterra Holdings, S.à r.l., Luxembourg	44399
Baltic Enviro S.A., Luxembourg	44375	Llyda-Lux S.A., Watrange	44366
Bonte S.A., Nocher	44374	LNR Arman, S.à r.l., Luxembourg	44400
Brausa, S.A.H.	44382	LSL, S.à r.l., Luxembourg	44379
Brausa, S.A.H.	44383	Luxma Invest S.A., Luxembourg	44394
Cad Concepts International S.A., Luxembourg	44397	Market Place Kapital Development (MKD) S.A., Luxembourg	44397
Capital Global S.A., Luxembourg	44394	Mathea, S.à r.l., Harlange	44366
Centre Luxembourg S.A., Luxembourg	44364	Middle East Associates (Holdings) S.A., Luxembourg-Kirchberg	44383
Cezannière S.C.l., Mamer	44364	New Lines Networks S.A., Luxembourg	44394
Commerce Gestion International S.A., Luxembourg	44391	Premium Investments Holding S.A., Luxembourg	44367
Connection International Company S.A., Bavigne	44375	Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg	44388
Crown Property Invest S.A., Luxembourg	44392	Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg	44390
De Cante S.A., Luxembourg	44391	Rambouillet Capital S.A., Luxembourg	44383
DM Dishcover, S.à r.l., Harlange	44366	Ristorante La Fontana S.A., Olm	44384
E.H.I. Euro Hotel Investments S.A., Luxembourg	44382	Savic & Balthazar S.e.n.c., Luxembourg	44387
Entertainment & Media System S.A., Luxembourg	44391	SWIP Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	44384
Eurobike International Trading S.A., Wiltz	44375	SWIP Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	44387
Europa City Box, S.à r.l., Luxembourg	44366	T.P.H. Lux S.A., Enscherange	44374
European Food and Trade Company S.A., Luxembourg	44392	Valentino Group S.A.H., Luxembourg	44354
F2C, S.à r.l., Luxembourg	44356	Valentino Group S.A.H., Luxembourg	44354
Fabor S.A., Huncherange	44394	Valentino Group S.A.H., Luxembourg	44354
Fet, S.A.H., Luxembourg	44378	Valentino Group S.A.H., Luxembourg	44355
Geficom S.A., Rombach	44378	Valentino Group S.A.H., Luxembourg	44355
I.B.C.C. S.A., Luxembourg	44394	Valentino Group S.A.H., Luxembourg	44355
IFE II, Intermediate Finance Europe II Sicar, S.C.A., Luxembourg	44394	VDS Contractors, S.à r.l., Doncols	44374
IFE II, Intermediate Finance Europe II Sicar, S.C.A., Luxembourg	44397	Vedette S.A., Weiswampach	44357
Immo BPM S.A., Wiltz	44375	Vermont International S.A., Luxembourg	44355
Inter-Lux-Trucking S.A., Doncols	44374	Weldpart S.A., Luxembourg	44397
International Trading Luxembourgeois S.A., Luxembourg	44391	Zeus IAM, S.à r.l., Luxembourg	44367
Intract, GmbH	44356		
Jabil Circuit Luxembourg II, S.à r.l., Münsbach	44400		

44354

VALENTINO GROUP S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.482.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(017290/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

VALENTINO GROUP S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.482.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(017289/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

VALENTINO GROUP S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.482.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(017285/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

VALENTINO GROUP S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.482.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(017279/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

VALENTINO GROUP S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.482.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(017277/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

44355

VALENTINO GROUP S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.482.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(017274/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

VALENTINO GROUP S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.482.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(017273/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

VALENTINO GROUP S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.482.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(017270/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

VERMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.229.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 février 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 10 février 2006 que Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 10 février 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02908. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017292/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

INTRACT, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

H. R. Luxemburg B 51.828.

Der Erschienene erklärte:

Ich bin der alleinige Gesellschafter (Teilhaber) der im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter B 51.828 eingetragenen INTRACT, GmbH.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Einberufung halte ich eine

Gesellschafterversammlung

ab und beschließe was folgt:

1. Herr Klaus Reiner Wiedemann, geboren am 14. August 1949 Lindenplatz 1, D-07629 Hermsdorf, wird als Geschäftsführer abberufen.

2. Zur Geschäftsführerin wird

Frau Martina Wiedemann geborene Ranft, geboren am 29. November 1957, geschäftsansässig Kreuzberger Ring 21, D-65205 Wiesbaden, bestellt.

Die Bestellung zur Geschäftsführerin erfolgt auf unbestimmte Zeit.

Sie vertritt die Gesellschaft allein, auch wenn weitere Geschäftsführer bestellt sind.

3. Die beiden Geschäftsanteile von 380 Anteilen und 500 Anteilen werden zu einem Geschäftsanteil zu 880 Anteilen zusammengelegt.

Die Niederschrift wurde dem Erschienenen von dem Notar vorgelesen, von ihm genehmigt und eigenhändig wie folgt unterschrieben.

Unterschrift

Notar

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04116. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017176//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

**F2C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FINANCIAL COMMUNICATION CONSULT, S.à r.l.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 111.352.

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FINANCIAL COMMUNICATION CONSULT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 111.352, constituée suivant acte reçu le 20 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C.

L'assemblée est composée de l'associé unique, CMH PARTICIPATIONS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 63-65, rue de Merl, à L-2146 Luxembourg, ici représentée par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire, le secrétaire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en F2C, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide d'en modifier l'article 4 pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La Société aura la dénomination: F2C, S.à r.l.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 23, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

J. Elvinger.

(020048/211/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

44357

VEDETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 97.894.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2006, réf. DSO-BM00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 janvier 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900246.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2006.

AESTHETIC ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 114.432.

STATUTES

In the year two thousand six, on the third day of February.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TA IX, L.P., a limited partnership organised under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware (United States of America),

duly represented by Mrs Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer, by virtue of a power of attorney given on January 19, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of AESTHETIC ACQUISITION, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. It may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise, be it as a general partner, manager, director or otherwise.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1 The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s) (collectively referred to as the «managers» or the «board of managers») appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners.

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least two managers, of which one must be an A manager and one a B manager, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office. The inventory and balance sheet are submitted to the partners for approval within the first six months after the end of the accounting year.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision

17.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon TA IX, L.P., represented as stated hereabove, declares to subscribe for the whole share capital of the Company and to fully pay up all five hundred (500) shares by way of a contribution in cash of an aggregate amount of thirty thousand five hundred Euro (EUR 30,500.-), of which twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall be allocated to the share capital account of the Company and eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The aggregate amount of thirty thousand five hundred Euro (EUR 30,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,800.- EUR.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at four (4).
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Ajit Nedungadi, Manager, born on 1st April 1970, in Kerela, India, residing at 56 Eton Court, Eton Avenue, NW3 3HJ London, United Kingdom, A Manager;
 - Mr Thomas Paul Alber, Chief Financial Officer, born on 17 August 1960, in Bridgeport, Connecticut, United States of America, residing at 134 School Street, MA 01778 Wayland, United States of America, A Manager;
 - Mr Carl Speecke, Manager, born on 5 March 1964, in Kortrijk, Belgium, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, B Manager; and
 - Mr Peter Bun, Manager, born on 26 August 1969, in Tilburg, The Netherlands, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, B Manager.
3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le trois février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TA IX, L.P., un limited partnership organisé sous les lois du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), dûment représenté par Maître Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration donnée le 19 janvier 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de AESTHETIC ACQUISITION, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée dans les formes prescrites pour les modifications des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires ne peuvent toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société qui demeurera, en dépit du transfert provisoire de son siège social, une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés, sociétés de personnes ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, société de personnes ou entreprise, en tant qu'associé commandité, gérant, administrateur ou autre.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de titres de créances et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, gager, nantir ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tous ou partie de ses actifs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les risques de change, les risques liés aux taux d'intérêts et tous autres risques.

3.4 La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée dans les formes prescrites pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société, ou acceptée par elle, en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toute autre question, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5 La Société peut racheter ses propres parts dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérant(s) A et d'un ou de plusieurs gérant(s) B (collectivement les «gérants» ou le «conseil de gérance») nommés par résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être nécessairement associés.

7.2 Les gérants peuvent être révoqués ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil de gérance qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1 Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Des convocations écrites aux réunions du conseil de gérance sont données à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Une convocation préalable n'est pas requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont considérées comme valablement adoptées et opposables comme si elles avaient été adoptées au cours d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une même résolution et peuvent être envoyées par lettre ou fax.

Art. 10. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'au moins deux gérants, dont un doit être un gérant A et un doit être un gérant B ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants n'assument, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail, pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fax ou e-mail. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être envoyées par lettre ou fax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour modifier les Statuts ou pour dissoudre ou liquider la Société ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société. L'inventaire et le bilan sont soumis à l'approbation des associés dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Les résultats bruts de la Société apparaissant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant correspondant à cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décide discrétionnairement de l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle peut en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Les dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un bilan ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, bilan ou rapport montre qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à allouées à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et
- (iv) on s'est assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé, ou s'il y a plusieurs associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Disposition générale

17.1 Pour tous les points non expressément abordés aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

TA IX, L.P. représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire à l'intégralité du capital social de la Société et de libérer entièrement les cinq cents (500) parts sociales par apport en numéraire d'un montant total de trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-), dont douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) seront affectés au capital social de la Société et dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution, sont évalués à 1.800,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants de la société est fixé à quatre (4).
2. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Ajit Nedungadi, Manager, né le 1^{er} août 1970 à Kerela, Inde, résidant au 56 Eton Court, Eton Avenue, NW3 3HJ Londres, Royaume-Uni, Gérant A;
 - M. Thomas Paul Alber, Chief Financial Officer, né le 17 août 1960 à Bridgeport, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 134 School Street, Wayland, MA 01778, Etats-Unis d'Amérique, Gérant A;
 - M. Carl Speecke, Manager, né le 5 mars 1964 à Kortrijk, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Gérant B; et
 - M. Peter Bun, Manager, né le 26 août 1969 à Tilburg, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Gérant B.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Mantot, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, vol. 27CS, fol. 45, case 4. – Reçu 305 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

P. Frieders.

(020306/212/420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

CENTRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 44.874.

Constatation de la démission de Madame Irène Charlier de ses fonctions:

Le Conseil d'Administration constate la démission de Madame Irène Charlier de ses fonctions d'Administrateur de la société à compter de ce jour.

Nomination de Monsieur Raoul Helfen en qualité d'administrateur:

Le Conseil d'Administration décide de procéder à la nomination de Monsieur Raoul Helfen demeurant au 6, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange en qualité d'Administrateur de la société CENTRE LUXEMBOURG S.A., à compter de ce jour.

Le conseil charge sa présidente de toutes mesures utiles en vue de permettre l'établissement des mesures de publicité relatives à cette nomination.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 30 et le présent procès-verbal a été signé par la Présidente et les autres administrateurs.

Le 1^{er} février 2006.

C. Breart / R. Helfen / Ch. Breart

Présidente / Administrateur / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05379. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018784//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

CEZANNIERE S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8232 Mamer, 57, rue de Holzem.
R. C. Luxembourg E 3.093.

STATUTS

L'an deux mille six, le 15 février.

Ont comparu:

1. Monsieur Gérard Durand, ingénieur, né le 12 avril 1945 à Aix en Provence, demeurant à Mamer, 57, rue de Holzem.
 2. Madame Andrée Arend, professeur, née le 27 avril 1944 à Luxembourg, épouse de Monsieur Gérard Durand.
- Lesquels comparant ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière à constituer entre eux.

Chapitre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière familiale qui prendra la dénomination de: CEZANNIERE S.C.I.

Art. 2. Le siège social est établi à Mamer. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de tout autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Apport, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,00 EUR), représenté par 100 parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

1. Monsieur Gérard Durand, préqualifié, quarante et une parts sociales 50 parts
2. Madame Andrée Durand, préqualifiée, quarante et une parts sociales. 50 parts

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,00 EUR) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous sein privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément d'associés possédant les trois quarts du capital social.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou les associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et les obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Chapitre III.- Gestion

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance.

Chapitre IV.- Assemblée générale, Année sociale

Art. 11. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 12. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 13. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf pour ce qui est stipulé à l'article 15.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes les propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée extraordinaire.

Art. 15. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions constituées ou à constituer.
- La transformation de la société en société de toute autre forme.
- L'extension ou la restriction de l'objet social.
- La nomination des gérants.
- L'acquisition et la vente d'immeubles.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille six.

Chapitre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Chapitre VI.- Dispositions générales

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-8232 Mamer, 57, rue de Holzem.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gérard Durand, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date d'en tête des présentes.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03920. – Reçu 243,50 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017413//111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

DM DISHCOVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9655 Harlange, 14, rue Monseigneur Fallize.

R. C. Luxembourg B 102.316.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00255, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 janvier 2006.

Signature.

(900382.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

MATHEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9655 Harlange, 14, rue Monseigneur Fallize.

R. C. Luxembourg B 101.589.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00256, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 janvier 2006.

Signature.

(900383.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

**LLYDA-LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. LUX CONSTRUCT S.A.).**

Siège social: L-9690 Watrange, 31, rue Abbé Welter.

R. C. Luxembourg B 100.880.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00257, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 janvier 2006.

Signature.

(900384.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

EUROPA CITY BOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03879, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour la société

Signature

(017684/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

PREMIUM INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 88.117.

Conseil d'administration:

Claude Beffort, Administrateur, domicilié professionnellement au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
Christian Tailleur, Administrateur, domicilié professionnellement au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
Deborah Buffone, Administrateur, domiciliée professionnellement au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
Claude Beffort, Christian Tailleur et Deborah Buffone (les Administrateurs) sont renommés pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Commissaire aux comptes:

IB MANAGEMENT SERVICES S.A., domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
IB MANAGEMENT SERVICES S.A. (le Commissaire aux Comptes) est renommé pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018805/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

ZEUS IAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 114.145.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fourteenth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ZEUS IAM LIMITED, existing under the laws of the Cayman Islands, B.W.I., having its registered office at Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I. and being registered with the Registrar of Companies under number PB-156733,

represented by Mr Kai Hennen, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 12, 2006.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name ZEUS IAM, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at two million one hundred fifteen thousand (2,115,000) Yen represented by four hundred twenty-three (423) shares in registered form with a par value of five thousand (5,000) Yen each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, consisting of Class A managers and Class B managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one Class A manager and at least one Class B manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year,

increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, ZEUS IAM LIMITED, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to four hundred twenty-three (423) shares in registered form, with a par value of five thousand (5,000) Yen each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to two million one hundred fifteen thousand (2,115,000) Yen.

The amount of two million one hundred fifteen thousand (2,115,000) Yen is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.

For the purpose of registration the capital is estimated at EUR 15,141,21.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person(s) is/are appointed as manager(s) of the Company for an indefinite period:

- Mr Anthony L. Robinson, financial controller, born on 7 September 1958 in Perth (Australia), with business address at Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Kingdom of Bahrain as a Class A manager;

- Mr Mufeed A.A. Rajab, office administrator, born on 30 January 1958 in Manama (Kingdom of Bahrain), with business address at Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Kingdom of Bahrain as a Class A manager;

- Mr John B. Mills, consultant, born on 28 February 1969 in Cape Town (South Africa), with business address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg as a Class B manager; and

- Mr Hermanus R.W. Troskie, consultant, born on 24 May 1970 in Amsterdam (The Netherlands), with business address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg as a Class B manager.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ZEUS IAM LIMITED, établie et ayant son siège social à: Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I., immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro PB-156733,

ici représentée par Monsieur Kai Hennen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 12 février 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établie une société à responsabilité limitée sous la dénomination ZEUS IAM, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital de la Société est fixé à deux millions cent quinze mille (2.115.000) yen, représenté par quatre cent vingt-trois (423) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinq mille (5.000) yen chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, se composant de gérants de classe A et gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'(ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou s'il y a plus qu'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B, ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure ou un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, ZEUS IAM LIMITED, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à quatre cent vingt-trois (423) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinq mille (5.000) yen chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de deux millions cent quinze mille (2.115.000) yen.

La somme de deux millions cent quinze mille (2.115.000) yen est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.800.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital est estimé à EUR 15.141.21.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Anthony L. Robinson, financial controller, né le 7 septembre 1958 à Perth (Australia), demeurant professionnellement à Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Kingdom of Bahrain comme gérant de classe A;

- Monsieur Mufeed A.A. Rajab, office administrator, né le 30 janvier 1958 à Manama (Kingdom of Bahrain), demeurant professionnellement à Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Kingdom of Bahrain comme gérant de classe A;

- Monsieur John B. Mills, consultant, né à Cape Town (Afrique du Sud), le 28 février 1969, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg comme gérant de classe B; et
 - Monsieur Hermanus R.W. Troskie, consultant, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 24 mai 1970, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg comme gérant de classe B.
2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Hennen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 février 2006, vol. 435, fol. 46, case 4. – Reçu 151,41 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 2006.

H. Hellinckx.

(016960/242/431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

VDS CONTRACTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R. C. Luxembourg B 92.548.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00258, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 janvier 2006.

Signature.

(900385.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

INTER-LUX-TRUCKING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 94, Duerfstrooss.

R. C. Luxembourg B 94.615.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00260, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 janvier 2006.

Signature.

(900386.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

BONTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9674 Nocher, 20, Welscheedgen.

R. C. Luxembourg B 103.845.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00262, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 janvier 2006.

Signature.

(900387.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

T.P.H. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9747 Enscherange, Plaakiglei.

R. C. Luxembourg B 101.857.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00263, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 janvier 2006.

Signature.

(900388.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

44375

IMMO BPM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.
R. C. Luxembourg B 92.481.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00265, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 janvier 2006. Signature.
(900389.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

CONNECTION INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9635 Bavigne, 9, Duerfstrooss.
R. C. Luxembourg B 101.484.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00266, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 janvier 2006. Signature.
(900390.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

EUROBIKE INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 38A, rue Michel Thilges.
R. C. Luxembourg B 95.930.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00267, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 janvier 2006. Signature.
(900391.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

BALTIC ENVIRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 114.384.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Carlo Berton, administrateur de sociétés, né le 16 juin 1949 à Rome, demeurant 4 Via Oppido Mamerina, Rome, Italie;

2) Monsieur Dominique Santini, administrateur de sociétés, né le 19 mars 1947 à Courbevoie demeurant en Polynésie française, Papeete, Immeuble Hokulea, boulevard Pomare, 4^e étage;

3) Monsieur Olivier Wallner, administrateur de sociétés, né le 10 novembre 1961 à Lille demeurant à Ohain, Belgique. Lesquels sont représentés par Monsieur Gilles Malhomme, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de BALTIC ENVIRO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangère ayant notamment mais non limitativement pour objet la promotion, le développement et la prise d'intérêts dans le secteur des énergies renouvelables et en particulier dans le secteur de l'éolien, l'étude et la réalisation et la construction des installations de gestion et la maintenance, l'acquisition et la vente des installations ainsi que le négoce de l'énergie produite, des certificats verts et des droits de pollution.

La société aura pour objet également l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

D'une manière générale, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur-délégué sera exceptionnellement nommé par l'Assemblée générale Extraordinaire de constitution.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandat conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des présents statuts.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 11 heures, et pour la première fois en deux mille sept au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Carlo Berton, précité, quatre cents actions	400
2. Monsieur Dominique Santini, précité, quatre cents actions	400
3. Monsieur Olivier Wallner, précité, deux cents actions	200
Total: mille actions	1000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent) par des versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Les comparants à l'acte sont cependant solidairement tenus vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Carlo Berton, précité;

b) Monsieur Dominique Santini, précité;

c) Monsieur Olivier Wallner, précité.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Le COMITIUM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer, R.C.S. Luxembourg B 83.527.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille onze.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Malhomme, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 38, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2006.

P. Bettingen.

(019705/202/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

GEFICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 5, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 102.551.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00264, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 janvier 2006.

Signature.

(900392.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

FET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 112.098.

L'an deux mille six, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FET S.A. (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 112.098,

issue de la scission de la société FINANCES EUROPE TOURISME S.A., en abrégé F.E.T. S.A. avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et sous la dénomination de LISPAR S.A., suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire d'approbation de scission reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 2005, sa publication au Mémorial C étant en cours.

La Société a changé sa dénomination en celle de FET S.A., aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reçu par le notaire soussigné, en date du 22 décembre 2005, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie Albanti, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la Société.

2. Le cas échéant, nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société FET S.A., anciennement dénommée LISPAR S.A. pré-désignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71.178.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Hansen, A. Uhl, V. Albanti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 février 2006, vol. 901, fol. 23, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2006.

J.-J. Wagner.

(018972/239/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

LSL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 85, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 114.341.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée APOLLONIA GESTION IMMOBILIERE, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 7, rue Emile Lavandier à L-1924 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Lecuit de résidence à Rédange-sur-Attert le 4 janvier 2006, déposée au registre du commerce et des sociétés le 11 janvier 2006 (n° C003967.5), en cours de publication au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations,

inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le n° B 113.126;

ici représentée par son gérant actuellement en fonction, Monsieur Vincent Mayer, expert technique, demeurant au 7, rue Emile Lavandier à L-1924 Luxembourg,

fonction à laquelle il a été nommé par décision de l'associé unique prise à la suite de l'acte constitutif prédit et pouvant engager la prédite société par sa seule signature conformément à l'article 15 des statuts.

2.- Madame Frédérique Andress-Yurtman, employée privée, demeurant à L-5638 Mondorf-les-Bains, 38, rue du Moulin, non présente, ici représentée par Monsieur Robert Friedrich, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mondorf-les-Bains le 25 janvier 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

3.- et Monsieur Robert Friedrich, agent d'assurance, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 85, rue d'Anvers.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de LSL, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet la gestion d'immeubles et de biens immobiliers, ainsi que l'achat, la vente, la mise en valeur, la location, la promotion, la réalisation, la construction et la commercialisation d'immeubles et de biens immobiliers.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. En outre, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les deux tiers du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les 3/4 des parts appartenant aux associés survivant. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans le mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions de l'alinéa précédant, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai d'un mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre le cédant et le ou les cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par le cédant et le ou les cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III.- Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la co-signature de deux gérants pour des engagements dépassant un montant à déterminer par l'assemblée générale.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'aurait qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence, le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera la jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription

Les parts sociales sont souscrites par les comparants comme suit:

1.- APOLLONIA GESTION IMMOBILIERE, S.à r.l., préqualifiée	25 parts
2.- Mme Frédérique Andress-Yurtman, préqualifiée	25 parts
3.- M. Robert Friedrich, préqualifié	50 parts
Total	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Résolution des associés

Et aussitôt les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1130 Luxembourg, 85, rue d'Anvers.

2. Est nommé comme gérant administratif, pour une durée d'un an:

Monsieur Robert Friedrich, agent d'assurance, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 85, rue d'Anvers.

Est nommé comme gérant technique, pour une durée d'un an:

Monsieur Vincent Mayer, expert technique, demeurant au 7, rue Emile Lavandier à L-1924 Luxembourg.

Pour tout montant ne dépassant pas la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), la société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants.

Pour tout montant supérieur à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) la signature collective des deux gérants est requise.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus de Nous, notaire, par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Mayer, R. Friedrich, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2006, vol. 914, fol. 53, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 février 2006.

A. Biel.

(019342/203/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

E.H.I. EURO HOTEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 72.268.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 avril 2005

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach (L), demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg et de Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange (L), demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée de 2011.

- Le mandat du commissaire aux comptes de la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millégässel est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée statutaire de 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour E.H.I. EURO HOTEL INVESTMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018833/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

**BRAUSA, Société Anonyme Holding,
(anc. BRAUSA S.A.).**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R. C. Luxembourg B 72.332.

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRAUSA, ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht, R.C.S. Luxembourg section B numéro 72.332, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 1.017 du 31 décembre 1999.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les deux cents (200) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du statut d'une société de participations financières (Soparfi) et adoption du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

2) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement «Soparfi» et d'adopter le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 91, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

J. Elvinger.

(019603/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**BRAUSA, Société Anonyme Holding,
(anc. BRAUSA S.A.).**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R. C. Luxembourg B 72.332.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41106 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

J. Elvinger.

(019604/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

MIDDLE EAST ASSOCIATES (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 15.522.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 janvier 2006 que:

- les mandats des administrateurs sortants, M. Gilbert N. Gargour, consultant, demeurant à Londres, Angleterre, M. Joseph Zoghbi, directeur financier, demeurant à Ajaltoun-Kesrouan, Liban, M. Samir Allenby Gargour, architecte, demeurant à Metn, Liban, M. Gérard Muller, économiste, et Mme Geneviève Blauen, administrateur, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

- M. Nadim Gargour, administrateur, demeurant à Amman, Jordanie, a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 11 janvier 2006. Il n'a pas été pourvu à son remplacement, de telle sorte que le nombre des administrateurs au sein du conseil d'administration est réduit de six à cinq.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018835/521/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

RAMBOUILLET CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 113.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(017615/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

RISTORANTE LA FONTANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8339 Olm, 14, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 63.601.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée extraordinaire de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 janvier 2006, enregistré à Grevenmacher, le 20 janvier 2006, volume 535, folio 46, case 12:

I.- L'assemblée prend acte que les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes sont venus à échéance et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

II.- L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

1.- Monsieur Fernand Schlim, chauffeur, né à Luxembourg, le 4 novembre 1947, demeurant à F-57950 Montigny-Les-Metz, 23, rue des Loges (France);

2.- Monsieur Jean-Camille Mulder, commerçant, né à Lexy (France), le 3 janvier 1950, demeurant à L-4831 Rodange, 74, route de Longwy;

3.- Monsieur José Braconnier, cuisinier, né à Virton (Belgique), le 16 août 1957, demeurant à F-83980 Le Lavandou, 19, Chemin de Repos (France).

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

III.- L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Paul Hennequin, gestionnaire, né à Namur (Belgique), le 22 septembre 1951, demeurant à B-6792 Battin-court, 9, rue de la Ballade (Belgique).

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 février 2006.

J. Seckler

Notaire

(019789/231/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 237,900.-.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 104.119.

—
In the year two thousand and six, on the ninth day of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., acting in its capacity as management company of the SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

hereby represented by Mr Benoît Rose, lawyer, having his office in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 8 February 2005.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company») incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») N° 1.239 of 3 December 2004, modified on 20 May 2005 by a deed of Maître Gérard Lecuit, published in the Mémorial C, N° 1.031 of 13 October 2005 and on 29 June 2005 by a deed of Maître Gérard Lecuit, published in the Mémorial C, N° 1.230 of 18 November 2005, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number B 104.119.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of six thousand eight hundred Euro (EUR 6,800.-) so as to raise it from its current amount of two hundred thirty-seven thousand nine hundred Euro (EUR 237,900.-) divided into two thousand three hundred seventy-nine (2,379) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) to two hundred forty-four thousand seven hundred Euro (EUR 244,700.-) divided into two thousand four hundred forty-seven (2,447) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-);

2. To issue sixty-eight (68) new shares so as to raise the number of shares from two thousand three hundred seventy-nine (2,379) shares to two thousand four hundred forty-seven (2,447) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase;

3. To accept the subscription of sixty-eight (68) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each by SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l. acting in its capacity as management company of the SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash;

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda;

5. To authorize any lawyer of Linklaters Loesch to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C;

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single partner resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of six thousand eight hundred Euro (EUR 6,800.-) so as to raise it from its current amount of two hundred thirty-seven thousand nine hundred Euro (EUR 237,900.-) divided into two thousand three hundred seventy-nine (2,379) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) to two hundred forty-four thousand seven hundred Euro (EUR 244,700.-) divided into two thousand four hundred forty-seven (2,447) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

Second resolution

The single partner resolves to issue sixty-eight (68) new shares so as to raise the number of shares from two thousand three hundred seventy-nine (2,379) shares to two thousand four hundred forty-seven (2,447) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mr Benoît Rose, lawyer, having his office in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., acting in its capacity as management company of the SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., acting in its capacity as management company of the SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, for sixty-eight (68) new shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) of the Company, and to make payment in full for each of such new shares by a contribution in cash of an amount of six thousand eight hundred Euro (EUR 6,800.-) (the «Contribution»), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The single partner, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the subscription and payment of each of these shares by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the sixty-eight (68) newly issued shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), to SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., acting in its capacity as management company of the SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the single partner resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

«**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred forty-four thousand seven hundred Euro (EUR 244,700.-) divided into two thousand four hundred forty-seven (2,447) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.»

Fifth resolution

The single partner resolves to authorise any lawyer of Linklaters Loesch to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (1,300.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf février.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

représentée par Maître Benoît Rose, avocat, ayant son bureau à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 février 2005.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N° 1.239 du 3 décembre 2004, modifié en date du 20 mai 2005 par acte dudit notaire Gérard Lecuit, publié au Mémorial C, N° 1.031 du 13 octobre 2005 et en date du 29 juin 2005 par acte dudit notaire Gérard Lecuit, publié au Mémorial C, N° 1.230 du 18 novembre 2005, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 104.119.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de six mille huit cents euros (6.800,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de deux cent trente-sept mille neuf cents euros (237.900,- EUR) divisé en deux mille trois cent septante-neuf (2.379) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à deux cent quarante-quatre mille sept cents euros (244.700,- EUR) divisé en deux mille quatre cent quarante-sept (2.447) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR);

2. Emission de soixante-huit (68) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de deux mille trois cent septante-neuf (2.379) parts sociales à deux mille quatre cent quarante-sept (2.447) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée;

3. Acceptation de la souscription de soixante-huit (68) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune par SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour;

5. Autorisation à tout avocat de Linklaters Loesch de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C;

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de six mille huit cents euros (6.800,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de deux cent trente-sept mille neuf cents euros (237.900,- EUR) divisé en deux mille trois cent septante-neuf (2.379) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à deux cent quarante-quatre mille sept cents euros (244.700,- EUR) divisé en deux mille quatre cent quarante-sept (2.447) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre soixante-huit (68) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de deux mille trois cent septante-neuf (2.379) parts sociales à deux mille quatre cent quarante-sept (2.447) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et libération

Ensuite est intervenu Maître Benoît Rose, avocat, ayant son bureau à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND, soixante-huit (68) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de six mille huit cents euros (6.800,- EUR) (l'«Apport»), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique décide, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter ladite souscription et la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer soixante-huit (68) parts sociales nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) à SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social émis.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-quatre mille sept cents euros (244.700,- EUR) représenté par deux mille quatre cent quarante-sept (2.447) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de Linklaters Loesch de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Rose, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, vol. 27CS, fol. 51, case 7. – Reçu 68 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

G. Lecuit.

(019036/220/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

G. Lecuit.

(019037/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

SAVIC & BALTHAZAR S.e.n.c., Société en nom collectif,

(anc. PETTINGER-SAVIC S.e.n.c.).

Enseigne commerciale: BALKANDRINKS.

Capital social: EUR 6.000,-.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 113.056.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la société

«Le 27 février 2006 à 20.00 heures, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de PETTINGER-SAVIC S.e.n.c., Société en nom collectif.

Monsieur Pettinger Olivier, employé privé, demeurant à L-5834 Hesperange, 2, rue Jean-Pierre Hippert, et Monsieur Savic Ratimir, employé privé, demeurant à L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl,

tous deux associés et représentant la totalité du capital social de la société, se reconnaissent dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à l'article 7 des statuts, décision d'autoriser une cession de parts sociales entre vifs, à savoir la cession de l'ensemble des parts sociales détenues par M. Pettinger Olivier à M. Balthazar Régis, employé privé, demeurant à Luxembourg, 265A, rue de Neudorf.»

«Deuxième résolution

En prévision de cette cession et afin de se conformer à la loi régissant les sociétés commerciales, les associés décident à l'unanimité des voix de modifier la dénomination de la société en SAVIC & BALTHAZAR S.e.n.c. Les associés notent que la société pourra continuer à exercer son activité sous l'enseigne commerciale BALKANDRINKS.

L'article 2 des statuts est donc modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. La dénomination de la société est SAVIC & BALTHAZAR S.e.n.c. La société pourra exercer son activité sous l'enseigne commerciale BALKANDRINKS.

Troisième résolution

Décision de révoquer un gérant, à savoir M. Pettinger Olivier, préqualifié.»

«Quatrième résolution

Décision de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl.

L'article 4 des statuts est donc modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social de la société est établi à L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Luxembourg, le 27 février 2006.

Pour extrait conforme

O. Pettinger / R. Savic

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05914. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020089//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 26,000.-.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 112.219.

In the year two thousand and six, on the ninth day of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AXA PROPERTY TRUST LIMITED, a limited liability company governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, Channel Islands and registered under number 43007,

represented by Ms Sylvie Reisen, employee, residing in Tontelange, Belgium by virtue of a proxy given on February 8, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., established in Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of twenty-six thousand Euro (EUR 26,000.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 112.219, incorporated following a deed of the undersigned notary on 24 November 2005, not yet published in the Mémorial C, and whose articles of incorporation have for the last time been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 January 2006, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of nineteen thousand Euro (EUR 19,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty-six thousand Euro (EUR 26,000.-), to an amount of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-), and to issue seven hundred sixty (760) new class A shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;

2. To accept the subscription of the seven hundred sixty (760) new class A shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), by the existing shareholder of the Company, AXA PROPERTY TRUST LIMITED, and to accept payment in full of the nominal value of each of such new shares as well as of an aggregate share premium of one hundred seventy-one thousand Euro (EUR 171,000.-) by a contribution in cash and to allocate these newly issued shares to AXA PROPERTY TRUST LIMITED in consideration for its contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase;

3. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 2;

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount nineteen thousand Euro (EUR 19,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty-six thousand Euro (EUR 26,000.-), to an amount of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue seven hundred sixty (760) new class A shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription

There now appeared Ms Sylvie Reisen, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of AXA PROPERTY TRUST LIMITED, prenamed, by virtue of a proxy granted on February 8, 2006.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA PROPERTY TRUST LIMITED, prenamed, for seven hundred sixty (760) new class A shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and to make payment in full of the nominal value of each of such new class A shares as well as of an aggregate share premium of one hundred seventy-one thousand Euro (EUR 171,000.-) by a contribution in cash.

The person appearing declared and the sole shareholder recognised that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of one hundred ninety thousand Euro (EUR 190,000.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the seven hundred sixty (760) new class A shares to AXA PROPERTY TRUST LIMITED, prenamed.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith have the following wording:

«**Art. 5. Subscribed capital. First paragraph.** The issued capital of the Company is set at forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-) divided into eight hundred fifty (850) class A shares, fifty (50) class B shares, fifty (50) class C shares, fifty (50) class D shares, fifty (50) class E shares, fifty (50) class F shares, fifty (50) class G shares, fifty (50) class H shares, fifty (50) class I shares, fifty (50) class J shares, and five hundred (500) class Z shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand three hundred Euro (EUR 3,300.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AXA PROPERTY TRUST LIMITED, une société régie par les lois de Guernsey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, Channel Islands et enregistrée sous le numéro 43007, représentée aux fins des présentes par Madame Sylvie Reisen, employée privée, demeurant à Tontelange, Belgique, aux termes d'une procuration donnée le 8 février 2006.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., une société établie à Luxembourg et ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de vingt-six mille euros (EUR 26.000.-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.219 et constituée par acte du notaire soussigné en date 24 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 27 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de dix-neuf mille euros (EUR 19.000.-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt-six mille euros (EUR 26.000.-), à un montant de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000.-) et émission de sept cent soixante (760) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes;

2. Acceptation de la souscription des sept cent soixante (760) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), par l'associé existant de la Société, AXA PROPERTY TRUST LIMITED, et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales de caté-

gorie A ainsi que du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) par un apport en numéraire et attribution des nouvelles parts sociales à AXA PROPERTY TRUST LIMITED en contrepartie de son apport en numéraire et acceptation de l'effectivité de l'augmentation de capital;

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 1. à 2;

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt-six mille euros (EUR 26.000,-), à un montant de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre sept cent soixante (760) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription

Est ensuite intervenue Madame Sylvie Reisen, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA PROPERTY TRUST LIMITED, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 8 février 2006.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de AXA PROPERTY TRUST LIMITED, précitée, sept cent soixante (760) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune des ces nouvelles parts sociales de catégorie A ainsi que payer une prime d'émission d'un montant total de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré et l'associé unique a reconnu que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 190.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les sept cent soixante (760) nouvelles parts sociales de catégorie A à AXA PROPERTY TRUST LIMITED, précitée.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social. Premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-), divisé en huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie A, cinquante (50) parts sociales de catégorie B, cinquante (50) parts sociales de catégorie C, cinquante (50) parts sociales de catégorie D, cinquante (50) parts sociales de catégorie E, cinquante (50) parts sociales de catégorie F, cinquante (50) parts sociales de catégorie G, cinquante (50) parts sociales de catégorie H, cinquante (50) parts sociales de catégorie I, cinquante (50) parts sociales de catégorie J et cinq cents (500) parts sociales de catégorie Z, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: S. Reisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, vol. 27CS, fol. 51, case 2. – Reçu 1.900 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

G. Lecuit.

(019031/220/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 112.219.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

G. Lecuit.

(019032/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

INTERNATIONAL TRADING LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.942.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017618//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

LABO MD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.858.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017619//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

COMMERCE GESTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 96.702.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017620//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

AFRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 101.369.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BN02199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017635//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

DE CANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 94.695.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017636//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

ENTERTAINMENT & MEDIA SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.452.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017637//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

EUROPEAN FOOD AND TRADE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 94.932.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017639//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

CROWN PROPERTY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 90.079.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017640//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

JAMES ARDWING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 114.386.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

DEVENER LIMITED, ayant son siège social au 26, Foubert's Place, W1F 7PP Londres (UK), immatriculée à Cardiff (Royaume-Uni), sous le numéro 4967458,

ici représentée par Monsieur Georges Ozilou, dirigeant, né le 29 mai 1964 à Paris (France), demeurant à L-5836 Alzingen,

agissant en sa qualité de directeur.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes acquisitions de biens mobiliers et immobiliers de toute nature et pour le compte des sociétés du groupe, la gestion des contrats d'entretien et la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à l'égard des tiers et des membres du groupe de la société mère.

Généralement, elle pourra faire toutes opérations commerciales industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de JAMES ARDWING, Société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par DEVENER LIMITED, préqualifiée. Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la

valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2006.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Georges Ozilou, prénommé.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Ozilou, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 février 2006, vol. 435, fol. 60, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 février 2006.

H. Hellinckx.

(019707/242/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

NEW LINES NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 101.800.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017642//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

I.B.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.442.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017643//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

CAPITAL GLOBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 81.521.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017644//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

FABOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3341 Huncherange, 8, route de Noertzange.
R. C. Luxembourg B 51.335.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

Signature

Mandataire

(017646//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

LUXMA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 74.073.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Signature.

(017709//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

IFE II, INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 109.432.

In the year two thousand six, on the seventeenth day of February.
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mr Nicolas Gauzès, avocat, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as special attorney in fact of the board of directors of IFE II GESTION, a société anonyme, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated on 7 July 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, n° 1392 of December 15th, 2005 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 109.767, whose articles of associations have not been amended since this date (the «Manager»), acting in its capacity as sole manager of INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, in abbeviated IFE II, a société en commandite par actions SICAR, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated on 7 July 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, n° 792 of August 8th, 2005 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 109.432, whose articles of associations have been amended for the last time on November 18th, 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the board of directors of the Company on 17 January 2006, a copy of which resolutions by the board of directors, signed *in varetur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at twenty million seven hundred sixty-one thousand one hundred Euro (EUR 20,761,100.-) divided into two hundred seven thousand two hundred eighty-seven (207,287) class A shares (the «Class A Shares»), three hundred and twenty-three (323) class B shares (the «Class B Shares»), which Class A Shares and Class B Shares shall be held by the limited partners in representation of a limited partnership interest in the Company, and one (1) Class C share (the «Class C Share»), which shall be held by the unlimited partner, in representation of its unlimited partnership interest in the Company (collectively the «Shares»), each Share having a nominal value of one hundred (EUR 100.-) Euro.

II. That pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at two hundred million five hundred thousand and one hundred Euro (EUR 200,500,100.-) divided into two million (2,000,000) Class A Shares, five thousand (5,000) Class B Shares and one (1) Class C Share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III. That the board of directors of the Manager, in its meeting of 17 January 2006 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, has decided to issue six hundred and nine thousand five hundred seventy-four (609,574) new Class A Shares and to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares and has granted authority to and instructed any director of the Manager to finally issue the shares upon confirmation that the subscription funds corresponding to 24.82% of the nominal value of each Class A Share to be issued have been received by the Company.

IV. That the board of directors confirmed on 17 January 2006 that an amount of fifteen million one hundred twenty-nine thousand six hundred twenty-six Euro and sixty-eight cents (EUR 15,129,626.68) corresponding to 24.82% of the nominal value of the six hundred and nine thousand five hundred seventy-four (609,574) new Class A Shares, each share with a nominal value one hundred Euro (EUR 100.-) per share, to be issued, has been received and resolved to increase the share capital of the Company by an amount of sixty million nine hundred fifty-seven thousand four hundred Euro (EUR 60,957,400.-) by the issue of six hundred and nine thousand five hundred seventy-four (609,574) new Class A Shares.

V. That the amount of fifteen million one hundred twenty-nine thousand six hundred twenty-six Euro and sixty-eight cents (EUR 15,129,626.68) has been on 17 January 2006 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, with effect as of 17 January 2006, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

«**Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at eighty-one million seven hundred eighteen thousand five hundred Euro (EUR 81,718,500.-) divided into eight hundred sixteen thousand eight hundred sixty-one (816,861) class A shares (the «Class A Shares»), three hundred and twenty-three (323) class B shares (the «Class B Shares»), which Class A Shares and Class B Shares shall be held by the limited partners in representation of a limited partnership interest in the Company, and one (1) Class C share (the «Class C Share»), which shall be held by the unlimited partner, in representation of its unlimited partnership interest in the Company (collectively the «Shares»), each Shares having a nominal value of one hundred (EUR 100.-) Euro.»

Expenses

The company was incorporated under the law regarding the investment companies in risk capital of June 15th, 2004 and the expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 7,700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de IFE II GESTION, une société anonyme ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C n° 1392 du 15 décembre 2005, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.767, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date (le «Gérant»), agissant en sa qualité de gérant unique de INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, en abrégé IFE II, une société en commandite par actions SICAR ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, numéro 797 du 8 août 2005, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.432, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois à la date du 18 novembre 2005 suivant acte du notaire instrumentant, non encore publié (la «Société»),

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant en date du 17 janvier 2006, une copie desdites résolutions du conseil d'administration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la société s'élève actuellement à vingt millions sept cent soixante et un mille cent euros (20.761.100,-) divisé en deux cent sept mille deux cent quatre-vingt-sept (207.287) actions de catégorie A («les Actions de Catégorie A»), trois cent vingt-trois (323) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), lesquelles Actions de Catégorie A et de Catégorie B seront détenues par les Associés Commanditaires en représentation de leur participation limitée dans la Société et une (1) action de catégorie C (l'«Action de Catégorie C»), qui sera détenue par l'Associés Commandité en représentation de sa participation illimitée dans la Société (collectivement les «Actions»), chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la société, le capital autorisé de la société a été fixé à deux cent millions cinq cent mille cent euros (EUR 200.500.100,-), divisé en deux millions (2.000.000) d'Actions de Catégorie A, cinq mille (5.000) Actions de Catégorie B et une (1) Action de Catégorie C, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. Que le conseil d'administration du gérant, lors de sa réunion du 17 janvier 2006 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé d'émettre six cent neuf mille cinq cent soixante-quatorze (609.574) nouvelles Actions de Catégorie A et d'annuler le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société pour la souscription des nouvelles actions et a donné pouvoir et instruction à tout administrateur du gérant pour émettre les action après confirmation que les fonds relatifs à leur souscription et correspondant à 24,82% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie A à émettre auront été reçus par la Société.

IV. Que le conseil d'administration a confirmé le 17 janvier 2006 qu'un montant de quinze millions cent vingt-neuf mille six cent vingt-six euros et soixante-huit cents (EUR 15.129.626,68) correspondant à 24,82% de la valeur nominale des six cent neuf mille cinq cent soixante-quatorze (609.574) nouvelles Actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à émettre, a été reçu par la Société et a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de soixante millions neuf cent cinquante-sept mille quatre cents euros (EUR 60.957.400,-) par l'émission de six cent neuf mille cinq cent soixante-quatorze (609.574) nouvelles Actions de Catégorie A.

V. Que le montant de quinze millions cent vingt-neuf mille six cent vingt-six euros et soixante-huit cents (EUR 15.129.626,68) est à compter du 17 janvier 2006 à la libre disposition de la société, comme prouvé au notaire instrumentant par présentation des documents concernant lesdits paiements.

VI. Qu'en conséquence de l'émission d'actions mentionnée ci-dessus, avec effet au 25 août 2005, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-un millions sept cent dix-huit mille cinq cents euros (EUR 81.718.500,-) divisé en huit cent seize mille huit cent soixante et une (816.861) actions de catégorie A («les Actions de Catégorie A»), trois cent vingt-trois (323) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), lesquelles Actions de Catégorie A et de Catégorie B seront détenues par les Associés Commanditaires en représentation de leur participation limitée dans la Société et une (1) action de catégorie C (l'«Action de Catégorie C»), qui sera détenue par l'Associés Commandité en représentation de sa participation illimitée dans la Société (collectivement les «Actions»), chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).»

Frais

La société est soumise à la loi sur les sociétés d'investissement en capital à risque du 15 juin 2004 et les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 7.700,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, vol. 27CS, fol. 64, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 février 2006.

P. Decker.

(018988/206/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

IFE II, INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 109.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 février 2006.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(018991/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

MARKET PLACE KAPITAL DEVELOPMENT (MKD) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 62.179.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Signature

Mandataire

(017647//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

CAD CONCEPTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 82.966.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Signature

Mandataire

(017648//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

WELDPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.634.

L'an deux mille six, le treize février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WELDPART S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée sous la dénomination de WELDPART HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 255 du 3 mars 2004, modifiée en WELDPART S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 janvier 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.634.

L'assemblée est présidée par Monsieur Kevin De Wilde, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Lopez, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social par apport en espèces à concurrence de EUR 88.000,- (quatre-vingt-huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) à EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) par émission de 88 (quatre-vingt-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

2. Souscription et libération des 88 (quatre-vingt-huit) nouvelles actions.

3. Renonciation au droit préférentiel de souscription.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-huit mille euros (EUR 88.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), par la création et l'émission de quatre-vingt-huit (88) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu l'actionnaire majoritaire, à savoir:

LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Kevin De Wilde, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 février 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les quatre-vingt-huit (88) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-huit mille euros (EUR 88.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), divisé en cent vingt (120) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: K. De Wilde, M. Lopez, N. Thirion, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, vol. 27CS, fol. 57, case 6. – Reçu 880 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

E. Schlessler.

(019108/227/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

LEI ANTERRA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 600.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.258.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

M. van Krimpen.

(017672/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

APPLETON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 69.940.

L'an deux mille six, le sept février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme APPLETON INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° B 69.940, constituée suivant acte reçu du notaire Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 583 du 29 juillet 1999.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,00) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,00) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après re-produits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.
2. Fixation de la date d'assemblée générale annuelle.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

En conséquence les alinéas 7 et 8 de l'article 6 des statuts sont supprimés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 18 avril à 8.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 9 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9. alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 18 avril à 8.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, vol. 27CS, fol. 55, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

A. Schwachtgen.

(019070/5770/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

APPLETON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 69.940.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 157 du 7 février 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(019071/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

LNR ARMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 86.291.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

M. van Krimpen.

(017673/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

JABIL CIRCUIT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 61.732.

Les comptes annuels au 31 août 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03925, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017696/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

JABIL CIRCUIT LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.050,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 79.936.

Les comptes annuels au 31 août 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03921, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017698/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.
